NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/583
9 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 64 h) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 2	2
II.	FONCTIONNEMENT DU CENTRE	3 - 7	2
	A. Structure du Centre	4	3
	B. Objectifs et activités du Centre	5	3
	C. Financement	6 - 7	3

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/76 G du 7 décembre 1988, intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie", dont le texte se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 42/39 D, du 30 novembre 1987, portant création, à Katmandou, du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie,

Tenant compte du fait qu'elle a décidé que le Centre fournirait aux Etats Membres de la région d'Asie, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Asie au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général du 19 octobre 1988;

2. Se félicite de la signature d'un accord et d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Népal et l'Organisation des Nations Unies concernant la création du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;

3. Accueille avec satisfaction les mesures administratives prises par le Secrétaire général pour assurer la mise en place et le fonctionnement du Centre et le prie de continuer à prêter tout le concours possible;

4. Invite les Etats Membres et les organisations intéressées à verser des contributions volontaires pour permettre le fonctionnement efficace du Centre;

5. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-quatrième session, de l'application de la présente résolution."

2. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 5 de cette résolution.

II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE

3. Ainsi que le Secrétaire général en a informé l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session dans son rapport relatif au Centre (A/43/568), le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement ont signé, le 8 juin 1988, un accord et un mémorandum d'accord créant le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie. Le Centre a été inauguré à Katmandou le 30 janvier 1989 en présence du Premier Ministre du Népal et du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et il est depuis entré en service.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

A. Structure du Centre

4. Le Centre fonctionne sous les auspices du Département des affaires de désarmement, qui a été chargé de centraliser et de coordonner les données nécessaires aux activités du Centre que fourniront les organes, programmes et institutions pertinents du système des Nations Unies. Le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement assume provisoirement les fonctions de directeur du Centre. Le Centre est temporairement installé dans le bâtiment du PNUD à Katmandou.

B. Objectifs et activités du Centre

5. Dans sa résolution 42/39 D, l'Assemblée générale a décidé que le Centre fournirait aux Etats Membres de la région d'Asie, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Asie au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Le Centre a commencé par diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements et par répondre aux questions qui lui ont été adressées oralement et par écrit par des particuliers. Par ailleurs, après l'inauguration du Centre, une réunion officieuse sur ce que devraient être les travaux et les priorités du Centre a été organisée à Katmandou les 30 et 31 janvier 1989 à l'intention des représentants du corps diplomatique, d'instituts de recherche, des médias et de plusieurs organisations non gouvernementales ayant leur siège dans divers Etats Membres de la région. On y a exprimé l'idée que le ressort du Centre régional devrait s'étendre non seulement au continent asiatique mais encore à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux régions du Pacifique qui leur sont adjacentes et que le nom du Centre pourrait peut-être être modifié en conséquence.

C. Financement

6. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres et les organismes intéressés pourraient verser à cet effet. Le Secrétaire général tient à souligner qu'eu égard à la crise financière que connaît l'Organisation des Nations Unies, il ne pourra pas être dégagé de ressources du budget ordinaire de l'Organisation pour financer le Centre et que des contributions volontaires sont donc indispensables pour assurer la viabilité et le fonctionnement efficace du Centre. La réunion officieuse tenue à Katmandou au début de l'année a été en grande partie financée à l' ide de contributions extra-budgétaires.

7. Au 31 août 1989, des contributions volontaires avaient été annoncées par l'Indonésie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'organisation non gouvernementale japonaise Rissho Kosei-Kai pour un montant total de 45 500 dollars, sur lesquels 38 057 dollars ont été versés. Le Secrétaire général tient à en remercier ces Etats Membres et cette organisation non gouvernementale.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library